



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2023 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 5 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2023**

**« DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 334 955 \$ SUR UNE PÉRIODE DE 20 ANS AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ) »**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 septembre 2023.

Il entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-Etchemin, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 220-2023 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**